

# Conditions générales d'utilisation du service Weecop

## Clientèles des particuliers

Le Service WEECOP est fourni par GROUP K, société par actions simplifiée (SAS) au capital de 17.000,00 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de TOURS sous le numéro 812 806 644, dont le siège social est sis 1 rue Léo Delibes – 37200 TOURS

E-mail : [contact@weecop.fr](mailto:contact@weecop.fr).

### Article 1 - Objet du contrat Weecop

Le Service WEECOP permet à l'Utilisateur, à partir de son compte client accessible en ligne de :

- ▶ transférer de l'argent à partir de son compte bancaire,
- ▶ payer les biens ou services achetés auprès des partenaires WEECOP

Le Service WEECOP est accessible par Internet soit au moyen de l'Application mobile à télécharger et à installer sur un Smartphone, soit par connexion au site Internet de WEECOP.

WEECOP se réserve le droit :

- ▶ D'apporter au Service toutes modifications ou améliorations qu'elle juge utiles ou nécessaires afin notamment d'assurer la continuité, le développement, la sécurisation et la qualité de son Service ;
- ▶ De modifier le Contrat, selon les modalités précisées à l'Article 17 ci-après.

Les présentes conditions générales d'utilisation sont disponibles en bas de page du site internet.

### Article 2 - Définitions

**Application mobile** : Application mobile WEECOP à télécharger à et à installer sur un Smartphone pour pouvoir accéder au Service WEECOP.

**Contrat** : ensemble contractuel liant l'Utilisateur et WEECOP, composé des présentes conditions générales d'utilisation et des conditions particulières.

**Compte WEECOP** : compte ouvert au nom de l'Utilisateur sur lequel sont stockées les sommes d'argent versées par l'utilisateur et accepté comme moyen de paiement par les Utilisateurs.

**Equipements** : matériels et logiciels appartenant à l'Utilisateur et utilisés par ce dernier pour les besoins du Service, dont il est seul et exclusivement responsable (montre).

Les Equipements et l'ensemble des procédures convenues pour l'utilisation du Service WEECOP constituent des « instruments de paiement » au sens du Code monétaire et financier.

**Espace Personnel** : espace en ligne réservé à chaque Utilisateur pour utiliser le Service, accessible sur le Site Internet ou sur son application mobile par la saisie de ses Identifiants Personnels.

**Identifiants Personnels** : codes confidentiels propres à chaque Utilisateur, constitués d'un identifiant (correspondant, à l'adresse de courrier électronique délivrée par l'Université de Tours) associé à un code secret, que l'Utilisateur utilise pour s'authentifier afin d'accéder au Service et effectuer les opérations sur son compte WEECOP.

Les Identifiants Personnels constituent un « dispositif de sécurité personnalisé » au sens du Code monétaire et financier, placé sous la garde du Client et dont il est seul responsable.

**Jour ouvrable** : jour au cours duquel WEECOP exerce une activité permettant d'exécuter les opérations qu'il propose (pour WEECOP : 7 jours sur 7, 24h sur 24 sous réserve des articles

8.6 et 13), ou un prestataire de services de paiement exerce une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement sous réserve des jours de fermeture des systèmes permettant le règlement des opérations de paiement.

**Service ou Service WEECOP** est le Service fourni par WEECOP conformément au Contrat.

**Utilisateur** : personne physique utilisateur du Service WEECOP pour des besoins non professionnels.

### **Article 3. Exigences préalables à l'utilisation du Service WEECOP**

#### **3.1. Prérequis techniques**

Pour pouvoir utiliser le Service WEECOP, l'Utilisateur doit impérativement disposer d'Equipements compatibles avec le Service ainsi que d'une connexion Internet. Les informations relatives au prérequis techniques du Service sont disponibles sur le Site Internet.

L'Utilisateur fait son affaire personnelle de l'évolution ou de la mise à jour des logiciels nécessaires à l'utilisation du Service.

#### **3.2. Prérequis concernant l'Utilisateur**

##### *3.2.1 Capacité et situation de l'Utilisateur*

Pour pouvoir utiliser le Service, l'Utilisateur garantit :

- ▶ Etre une personne physique majeure et capable,
- ▶ Etre domicilié dans l'un des Etats de l'Espace Economique Européen (EEE),
- ▶ Être titulaire d'un compte de dépôt ouvert auprès d'un établissement de crédit situé dans l'EEE, ainsi que d'une carte bancaire en cours de validité sur ce compte autorisant les transferts de fonds par carte (nécessaires pour les rechargement/remboursement dans le cadre du Service),
- ▶ Utiliser le Service à des fins non professionnelles exclusivement.

L'Utilisateur s'engage à fournir tout justificatif nécessaire à la vérification de ces déclarations sur première demande de WEECOP.

Pendant toute la durée du Contrat, l'Utilisateur doit informer spontanément WEECOP de tout changement intervenant dans sa situation et pouvant avoir une incidence sur le Service (par exemple : changement de numéro de téléphone mobile, utilisation du Compte à des fins professionnelles).

WEECOP se réserve le droit de résilier ce Contrat, à tout moment, en cas de fausse déclaration ou de non-respect de l'une des exigences susvisées.

##### *3.2.2 Identification préalable*

Pour pouvoir souscrire au Service, l'Utilisateur doit préalablement :

- ▶ Renseigner ses nom et prénom, date de naissance et son adresse de courrier électronique,
- ▶ Choisir ses Identifiants Personnels, constitués par (i) son adresse de courrier électronique, et un code secret suffisamment sécurisé, à défaut de quoi WEECOP en informe l'Utilisateur et se réserve le droit de le refuser.

Les Identifiants Personnels sont indissociablement liés au Compte WEECOP de l'Utilisateur.

WEECOP est en droit de demander à l'Utilisateur, à tout moment, des éléments d'identification supplémentaires pour se conformer à la réglementation applicable, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

##### *3.2.3 Acceptation des moyens de communication*

L'Utilisateur accepte expressément que WEECOP lui adresse toutes informations relatives au Service par courrier électronique, par SMS ou par notifications via l'Application mobile.

L'Utilisateur accepte expressément que la résiliation du Contrat à l'initiative de WEECOP, tel que stipulé à l'article 18-1 ci-après, puisse intervenir par lettre recommandée avec avis de réception électronique à l'adresse de courrier électronique renseignée par l'Utilisateur lors de la souscription au Service.

## **Article 4. Description du Service WEECOP**

Le Service est fourni par WEECOP à titre gratuit (hors frais de communication et de connexion, facturés directement à l'Utilisateur par les opérateurs téléphoniques et les fournisseurs d'accès à Internet).

L'utilisateur peut cependant se voir impliquer des frais lors de l'ajout de solde sur son compte, suivant le moyen qu'il utilise pour recharger son compte. Tous ces frais éventuels lui seront clairement indiqués avant tout ajout de solde.

L'utilisation du Service est soumise au plafonds unitaires, mensuels et annuels indiqués sur le site internet de WEECOP, à l'adresse ci-dessous :

[https://www.weecop.fr/contents/docs/Mangopay\\_Terms-FR.pdf](https://www.weecop.fr/contents/docs/Mangopay_Terms-FR.pdf) (Section : 3.3 Limites d'utilisation du Compte)

*Le service* est celui auquel l'Utilisateur a accès après avoir enregistré ses Identifiants Personnels et complété son inscription.

Il est précisé que tant que l'Utilisateur n'a pas communiqué ces informations, il ne peut pas effectuer d'opérations de rechargement .

WEECOP se réserve le droit de ne pas autoriser l'accès au Service en cas d'anomalie.

## **Article 5. Sécurité du Service WEECOP**

### **5.1. Sécurisation des opérations par un dispositif d'authentification des Utilisateurs**

WEECOP met en œuvre un dispositif de sécurité personnalisé qui correspond à l'association d'un identifiant choisi par l'Utilisateur à un code secret qui constituent ensemble ses Identifiants Personnels, lui permettant de s'authentifier lors de et aux fins de l'accès au Service WEECOP et de donner son consentement aux opérations (rechargement et paiement) qu'il effectue.

WEECOP a également mis en place un dispositif d'authentification personnalisé de l'Utilisateur afin d'optimiser la sécurisation de chaque opération effectuée, assurée en temps réel par la plateforme de gestion des comptes WEECOP.

Le dispositif d'authentification inclut la saisie du code secret ou d'un modèle choisi ou d'une validation de l'identité de l'utilisateur par le partenaire au moyen d'une photographie associée au compte WEECOP.

L'Utilisateur doit utiliser le dispositif de sécurité personnalisé et suivre la procédure de sécurisation chaque fois qu'il en reçoit l'instruction par WEECOP sous peine d'engager sa responsabilité.

### **5.2. Chiffrement et confidentialité des données Utilisateurs**

Tous les échanges sont chiffrés par le protocole SSL dans le cadre du Service WEECOP. L'ensemble de la plateforme WEECOP est en HTTPS. Les coordonnées bancaires de l'Utilisateur ne sont jamais transmises. Les informations concernant les cartes bancaires de l'Utilisateur, utilisées pour le rechargement de son Compte WEECOP, sont gérées par la plateforme de paiement Leetchi Corp. S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 500 000 euros, dont le siège social est situé 14 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B173459, habilitée à exercer son activité en France en libre établissement, en qualité d'établissement de monnaie électronique agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, 110 route d'Arlon L-1150 Luxembourg, [www.cssf.lu](http://www.cssf.lu).

### **5.3. Protection des fonds des Utilisateurs**

Les fonds que l'Utilisateur remet à WEECOP sont protégés par WEECOP et Leetchi Corp. S.A. conformément à la législation en vigueur.

A ce titre, WEECOP assure notamment la séparation des fonds des Utilisateurs dans un compte affecté spécialement à cette fin ouvert auprès de Leetchi Corp. S.A., de sorte qu'ils ne pourront jamais servir à régler les dettes de WEECOP en cas d'insolvabilité et resteront insaisissables par des éventuels créanciers de WEECOP.

## **Article 6. Fonctionnement du Compte de Monnaie électronique**

### **6.1. Principales caractéristiques**

Les sommes versées sur le Compte WEECOP de l'Utilisateur et les opérations effectuées sur ce Compte sont libellées en euros, pour la même valeur nominale, étant précisé que WEECOP n'assure aucun service de change.

**Comptes Inactifs.** Lorsque le Compte n'a enregistré aucun mouvement durant une période de 15 mois consécutifs et que les courriers électroniques ou tout autre type de message envoyés à l'Utilisateur restent sans réponse et/ou que les lettres adressées à l'Utilisateur sont retournées par les services postaux ou que ce dernier ne se manifeste pas, le solde créditeur du Compte est maintenu à la disposition de l'Utilisateur pendant les délais légaux. Dans le cas d'un Compte sans mouvement, le Relevé de Compte décrit à l'Article 10 parviendra à l'Utilisateur selon une périodicité annuelle.

**Irrévocabilité d'un ordre de paiement.** Une fois ses Identifiants Personnels saisis par l'Utilisateur et la procédure d'authentification complétée dans les conditions ci-après, l'ordre de transfert d'argent est réputé confirmé par l'Utilisateur qui ne peut plus le révoquer.

**Moment de réception de l'ordre de paiement.** Sauf pour les remboursements, le moment de réception est immédiat dès confirmation de l'ordre de paiement par l'Utilisateur.

**Délai d'exécution de l'opération par WEECOP.** Si l'ordre de transfert est autorisé après que les contrôles aient été effectués, WEECOP procède immédiatement (sauf remboursement et cas de refus stipulés à l'Article 11) à l'opération demandée, déduction faite le cas échéant, des commissions applicables et prévus dans les Conditions Particulières. Si le moment de réception n'est pas un Jour Ouvrable, l'ordre de paiement est réputé avoir été reçu par WEECOP le Jour Ouvrable suivant. Le Compte WEECOP enregistre toutes les opérations de paiement effectuées par l'Utilisateur décrites ci-après.

### **6.2. Opérations de paiement possibles sur le Compte**

Remarque générale : Il est précisé que WEECOP se réserve le droit de refuser un transfert de fonds dans les conditions précisées à l'Article 11 ci-après.

#### *Relations avec les professionnels partenaires*

Il est possible de régler des directement auprès d'un terminal d'acceptation WEECOP comportant un lecteur adapté à condition que :

- ▶ L'Utilisateur dispose d'un dispositif compatible lié à son Compte WEECOP ;
- ▶ Dans la limite de DEUX MILLE CINQ CENT EUROS (2500,00 €) au cours d'une année civile et des fonds disponibles sur son compte WEECOP.

Lors de l'achat, l'Utilisateur est invité à présenter son dispositif compatible, selon l'option choisie, devant le lecteur du terminal d'acceptation WEECOP, ce qui vaut consentement à l'ordre de paiement.

Le Compte de l'Utilisateur est débité et le compte du professionnel partenaire est crédité.

### **6.3. Rechargement du Compte WEECOP**

Pour les opérations de rechargement du Compte de l'Utilisateur, celui-ci garantit :

- ▶ Être titulaire d'un compte de dépôt ouvert auprès d'un établissement de crédit situé dans l'EEE,
- ▶ Être titulaire d'une carte bancaire en cours de validité sur ce compte de dépôt autorisant les transferts de fonds par carte.

Pour effectuer une opération de rechargement, l'Utilisateur doit transférer des fonds de son compte bancaire à destination de WEECOP, en utilisant la plateforme fourni par Leetchi Corp. S.A.. Cette plateforme est directement intégrée dans la plateforme WEECOP, sans que l'utilisateur n'est de démarche à faire.

Pour procéder au rechargement, l'Utilisateur doit suivre les instructions disponibles sur son Espace Personnel après avoir sélectionné l'option correspondante.

La saisie et la validation de ses Identifiants Personnels, ainsi que la confirmation de l'opération de rechargement valent consentement de l'Utilisateur à son ordre de transfert de fonds par carte (la saisie du code secret entraînant automatiquement la communication du numéro de carte à la banque de WEECOP et de crédit du compte WEECOP.

Toutefois, si le transfert de fonds est ultérieurement remis en cause alors que WEECOP a déjà crédité le compte WEECOP :

- ▶ WEECOP se réserve le droit de débiter le compte de l'Utilisateur concerné à hauteur du montant crédité à tort ;
- ▶ Si WEECOP se trouve dans l'impossibilité de procéder ainsi, parce que l'Utilisateur a déjà utilisé les fonds créditée à tort ou qu'il n'a pas la provision suffisante, l'Utilisateur a obligation de recharger son Compte, au moins à hauteur des fonds que WEECOP entend récupérer, à défaut de quoi cette dernière est en droit d'utiliser tous moyens de contrainte appropriés à l'encontre de l'Utilisateur, notamment par voie judiciaire, pour y parvenir.

Il est rappelé que les contestations relatives aux opérations de rechargement ne sont pas traitées par WEECOP.

Il est également rappelé que le transfert des fonds est sécurisé par Leetchi Corp. S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 500 000 euros, dont le siège social est situé 14 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B173459, habilitée à exercer son activité en France en libre établissement, en qualité d'établissement de monnaie électronique agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, 110 route d'Arlon L-1150 Luxembourg, [www.cssf.lu](http://www.cssf.lu), ainsi que par le procédé « 3D secure ».

## **Article 7. Résiliation du compte Weecop.**

L'Utilisateur peut à tout moment résilier son compte weecop dans son espace personnel.

Toute résiliation est définitive et irrévocable. L'inscription se faisant avec l'adresse électronique unique délivrée par l'Université de Tours, l'utilisateur qui a résilié son compte ne pourra prétendre à une nouvelle inscription.

## **Article 8 . Obligations et responsabilité de l'Utilisateur**

### **8.1. Obligation de sécurité et de vigilance constante**

L'Utilisateur fait son affaire personnelle, et demeure exclusivement responsable :

- ▶ de l'acquisition, de l'installation, de la connexion, de l'entretien, et plus généralement, de la garde de ses Equipements ;
- ▶ de ses Identifiants Personnels, qu'il détient et conserve à ses risques et périls, l'Utilisateur étant réputé avoir donné son consentement à toutes les opérations effectuées sur son Compte au moyen de ceux-ci.

L'Utilisateur est pleinement averti du risque lié à la perte ou au vol de ses Identifiants Personnels, au piratage de ses Equipements ou à tout autre agissement frauduleux permettant une utilisation non autorisée du Compte de l'Utilisateur.

L'Utilisateur s'engage à :

- ▶ Ne jamais prêter ou louer son bracelet à un tiers ;
- ▶ Ne jamais communiquer ses Identifiants Personnels ou les laisser accessibles à des tiers ;

- ▶ Mémoriser ses Identifiants Personnels, éviter de les noter par écrit et de les rendre accessibles à des tiers à proximité de ses Equipements ;
- ▶ Ne pas laisser ses Equipements sans surveillance,
- ▶ Sécuriser son ordinateur, sa tablette ou son téléphone mobile au moyen de dispositifs de sécurité à l'état de l'art (verrouillage du téléphone, logiciel anti-virus et anti-espion, firewall, etc.) ;
- ▶ Vérifier l'exactitude des mentions portées sur les Relevés de Compte Mensuels d'opérations qu'il doit conserver, sous quelque forme que ce soit ;
- ▶ Avertir immédiatement WEECOP de tout évènement susceptible de provoquer une utilisation abusive, frauduleuse ou non-autorisée de son compte WEECOP.

## **8.2. Obligation de vérification**

L'Utilisateur doit vérifier l'exécution correcte de ses ordres de paiement, ainsi que la réception effective des rechargements sur la base des relevés mensuels d'opérations accessibles en ligne sur son espace personnel.

Ces Relevés de Compte Mensuels font foi et prévalent sur toute autre information relative à des instructions de paiement et à leur exécution par WEECOP.

En particulier, WEECOP n'est pas responsable des conséquences résultant de l'envoi frauduleux de messages qui seraient adressés aux Utilisateurs par des personnes non autorisées, et qui contiendraient des informations fausses sur le fonctionnement du compte WEECOP.

## **8.3. Obligation d'alerte et de notification**

### *8.3.1 Demande de blocage en cas de perte, vol, ou toute utilisation non autorisée des Equipements et Identifiants Personnels de l'Utilisateur*

Lorsqu'il a connaissance de la perte, du vol, du détournement ou de toute utilisation non autorisée de ses Equipements ou de ses Identifiants Personnels, l'Utilisateur doit formuler immédiatement, auprès de WEECOP, une demande de blocage de son compte en ligne depuis son Espace Personnel.

WEECOP ne saurait être tenue responsable des conséquences d'une demande de blocage qui n'émanerait pas de l'Utilisateur.

L'accès à son compte WEECOP bloqué suite à une demande de blocage peut toujours être rétabli par l'Utilisateur qui en fera la demande par mail ou par le biais du formulaire de contact disponible sur le site internet.

WEECOP peut exiger un récépissé ou une copie d'un dépôt de plainte effectué par l'Utilisateur, en cas de perte ou de vol de ses Equipements.

Une trace du blocage effectué par WEECOP est conservée pendant un délai de 18 mois, au cours duquel l'Utilisateur peut en obtenir copie sur demande adressée au service clients de WEECOP.

### *8.3.2 Contestation d'une opération non autorisée ou mal exécutée (hors opération de rechargement)*

L'Utilisateur doit signaler par lettre recommandée avec accusé de réception au service clients de WEECOP, sans tarder et au plus tard dans les treize (13) mois suivant la date de débit de son Compte WEECOP, une opération de paiement (hors rechargement) non autorisée par lui ou qu'il reconnaît avoir effectué, mais prétend que celle-ci n'aurait pas été correctement exécutée par WEECOP.

Dès lors que WEECOP a régulièrement mis à disposition de l'Utilisateur ses Relevés de Compte Mensuels tels que décrits à l'Article 10, l'Utilisateur est informé que passé le délai susvisé de 13 mois prévu par la loi à peine de forclusion, son action sera définitivement irrecevable, que ce soit devant WEECOP, son médiateur, ou les tribunaux compétents.

WEECOP n'est en aucun cas responsable et ne traite pas les contestations relatives aux opérations de rechargement et à tous transferts de fonds vers WEECOP effectué par l'intermédiaire de la carte bancaire de l'Utilisateur, lesquelles doivent être directement adressées à l'établissement de crédit teneur du compte bancaire impacté et/ou émetteur de la carte bancaire, selon les modalités que cet établissement aura lui-même fixées.

## **Article 9. Obligations et responsabilité de WEECOP (hors opération de rechargement)**

### **9.1 Obligation de remboursement de WEECOP en cas d'une opération mal exécutée par WEECOP :**

Si une opération n'a pas abouti ou contient des erreurs et anomalies imputables à WEECOP seule, WEECOP s'engage à :

- ▶ Rectifier, s'il est encore possible, son erreur ;
- ▶ A défaut, restituer sans tarder à l'Utilisateur le montant débité à tort ;

L'Utilisateur peut demander à WEECOP la trace de l'opération concernée, et WEECOP fera ses meilleurs efforts pour la retrouver et notifier le résultat de sa recherche à l'Utilisateur.

## **Article 10. Cas d'exonération de la responsabilité de WEECOP (hors opération de rechargement)**

### **10.1. En cas d'agissement frauduleux, négligence et/ou manquement grave de l'Utilisateur à ses obligations au titre du Contrat**

WEECOP n'est pas responsable d'un dommage de quelque nature que ce soit survenu du fait d'agissements frauduleux et/ou intentionnels du Client, d'un manquement ou par négligence grave à ses obligations au titre du présent Contrat, notamment en cas de non-respect des préconisations de sécurité décrites précédemment.

### **10.2. En cas de survenance d'un cas de force majeure**

WEECOP n'est pas responsable d'un dommage de quelque nature que ce soit en cas de survenance d'un cas de force majeure, telle que définie par la jurisprudence des cours et tribunaux français, ou en cas de dysfonctionnement des réseaux internet et de télécommunications.

### **10.3. En cas de respect d'obligations légales et réglementaires**

WEECOP n'est pas responsable d'un dommage de quelque nature que ce soit lié aux mesures que WEECOP devrait prendre dans le cadre des obligations légales et réglementaires lui incombant.

Pour exemple, WEECOP peut être amenée, au titre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, à demander une autorisation aux autorités étatiques avant de procéder à une opération, ou à procéder au gel des avoirs d'un Utilisateur, qui seraient susceptibles de provoquer des retards ou des refus d'exécution du Service.

### **10.4. En cas de dépassement des délais de contestation**

WEECOP n'est pas responsable ni tenue de faire droit aux réclamations de l'Utilisateur qui seraient formulées au-delà du délai légal de 13 mois suivant la date de débit du Compte de l'Utilisateur, tel que stipulé ci-dessus.

### **10.5. En cas d'indisponibilité du Service**

WEECOP s'engage à mettre en œuvre les meilleurs moyens pour assurer à l'Utilisateur un accès continu au Service et à son site Internet, et veillera en particulier à ce que l'Utilisateur puisse disposer de son compte sans interruption pendant les Jours Ouvrables.

L'Utilisateur est toutefois informé que certains problèmes techniques peuvent survenir, rendant le Service ou le Site Internet indisponibles et/ou l'exécution de paiements impossible,

dont WEECOP ne sera pas tenue responsable dans les conditions précisées à l'Article 13 ci-dessous.

#### **10.6. En cas de litiges entre l'Utilisateur et un tiers**

WEECOP exclut toute responsabilité quant aux biens ou prestations réglés par l'Utilisateur au moyen de son Service à un partenaire. L'Utilisateur fait son affaire personnelle de résoudre, avec ce partenaire, tous litiges de toute nature sur ce fondement.

### **Article 11. Refus d'effectuer des opérations par WEECOP**

#### **11.1. Principaux cas de refus d'exécution d'une opération**

WEECOP se réserve le droit de refuser d'une demande de rechargement ou de paiement, notamment dans les cas suivants :

- ▶ En cas de défaut de provision suffisante sur le compte WEECOP à débiter ;
- ▶ En cas d'erreur matérielle (par exemple : identifiants incorrects, mot de passe non valide...);
- ▶ En cas d'obligation législative ou réglementaire ;
- ▶ En cas de dépassement des plafonds conventionnels décrits à l'Article 4 ci-dessus ;

#### **11.2. Modalités du refus**

Lorsque WEECOP refuse d'exécuter une opération, il en informe l'Utilisateur via son application mobile ou sur son Espace Personnel. WEECOP précise dans la mesure du possible à l'Utilisateur, à moins qu'une législation communautaire ou nationale n'en dispose autrement :

- ▶ Les motifs de ce refus ;
- ▶ La façon de rectifier l'erreur matérielle, le cas échéant ;
- ▶ La nécessité de recharger son Compte WEECOP en cas de provision insuffisante.

Une demande de rechargement ou de paiement refusés sont réputés non enregistrés et ne peuvent donc engager la responsabilité de WEECOP à ce titre.

### **Article 12. Blocage du Compte à l'initiative de WEECOP**

WEECOP se réserve le droit, dans le respect des conditions légales, de bloquer l'accès à son Service et au compte de Monnaie électronique de l'Utilisateur à tout moment, sur décision notifiée à l'Utilisateur par courrier électronique si possible avant le blocage, ou immédiatement après, sauf exceptions.

Une fois le blocage activé, l'Utilisateur ne peut plus utiliser le Service via l'Application mobile ou sur son espace personnel, qui publie un « message de blocage ».

Pour demander le déblocage, l'Utilisateur peut contacter WEECOP à l'adresse de courrier électronique suivante : [contact@weecop.fr](mailto:contact@weecop.fr).

S'il est fait droit à cette demande, l'Utilisateur devra choisir un nouveau code secret.

### **Article 13. Disponibilité du Service**

WEECOP s'engage à mettre en œuvre les meilleurs moyens pour assurer à l'Utilisateur un accès continu aux Services et à son Site Internet, et veillera en particulier à ce que l'Utilisateur puisse disposer de sa Monnaie électronique sans interruption pendant les Jours Ouvrables.

Toutefois, sa responsabilité ne sera pas engagée en cas d'inaccessibilité du Service ou du Site Internet rendant impossible l'exécution de paiements ou de toute autre opération lorsque cette inaccessibilité ou inexécution résulte d'une cause échappant au contrôle raisonnable de WEECOP, notamment :

- ▶ Les défaillances techniques graves du Site Internet,
- ▶ Coupure de ligne téléphonique ou autre voie de communication,
- ▶ Fréquentation intensive du Site Internet et surcharge des systèmes de WEECOP,



► Coupure de courant.

WEECOP se réserve le droit d'interrompre le Service, sans encourir de responsabilité, pour assurer les nécessaires prestations de réparation, de maintenance, d'actualisation de données ou d'évolution.

### **Article 14. Convention de preuve**

L'Utilisateur et WEECOP reconnaissent la validité et la force probante des courriers électroniques, des SMS, des documents numérisés échangés entre eux dans le cadre du présent Contrat, ainsi que de tous enregistrements électroniques conservés par WEECOP.

L'Utilisateur reconnaît que la saisie de ses Identifiants Personnels et la validation du dispositif d'authentification vaut souscription au Service et consentement aux opérations qu'il demande via son Compte.

La preuve écrite de toutes les opérations effectuées sur son compte par l'Utilisateur incombe à WEECOP et peut résulter de tous les documents susvisés qui sont présumés avoir force probante, sauf preuve du contraire apportée par tous moyens par l'Utilisateur.

### **Article 15. Entrée en vigueur et durée du Contrat**

Le Contrat entre en vigueur à compter de la confirmation par l'Utilisateur de la souscription en ligne au Service par la saisie et la validation de son code secret, sous réserve de l'exercice de son droit de rétractation décrit à l'Article 16 ci-après. Il est conclu pour une durée indéterminée.

Le Contrat reste en vigueur et produit ses pleins et entiers effets nonobstant les changements structurels et juridiques de WEECOP en cas de fusion, absorption ou scission notamment, avec ou sans création d'une nouvelle entité.

### **Article 16. Droit de rétractation**

L'Utilisateur peut exercer son droit de rétractation dans les quatorze (14) jours calendaires révolus à compter de la date de l'entrée en vigueur du Contrat, par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception au service clients WEECOP.

Pendant ce délai, l'Utilisateur a la possibilité de revenir sur son engagement sans justification, quand bien même l'exécution de son Contrat aurait commencé, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier et au Code de la consommation sur les contrats conclus à distance.

Le modèle de courrier suivant peut être utilisé à cette fin :

*« Je soussigné .... (Nom, prénom de l'Utilisateur), demeurant à .... (Adresse de l'Utilisateur), déclare renoncer au contrat régissant le service WEECOP que j'ai souscrit le ..., auprès du GROUP K – 1 rue Léo Delibes – 37200 TOURS. Fait à .... (Lieu) le ..... (Date) et signature »*

### **Article 17. Modifications du Contrat**

#### **17.1. Modifications à l'initiative de WEECOP**

WEECOP se réserve le droit de modifier unilatéralement le Contrat, notamment s'agissant des plafonds et seuils indiqués à l'Article 4 ci-dessus.

WEECOP communiquera à l'Utilisateur, dans son espace personnel ainsi que par courrier électronique, tout projet de modification au plus tard deux mois avant la date d'entrée en vigueur de celle-ci. L'Utilisateur est réputé avoir accepté la modification s'il n'a pas notifié à WEECOP, avant la date d'entrée en vigueur, son désaccord. S'il refuse la modification proposée, l'Utilisateur peut résilier le Contrat sans frais conformément à l'Article 18.

#### **17.2. Modifications imposées par des textes législatifs ou réglementaires**

Toutes dispositions législatives ou réglementaires qui rendraient nécessaire la modification de tout ou partie du Contrat seront applicables dès leur date d'entrée en vigueur, sans préavis.

### **Article 18. Résiliation du Contrat et clôture du Compte**

En cas de résiliation du Contrat pour l'une des raisons ci-après, WEECOP rembourse à l'Utilisateur le solde de son Compte, après dénouement des opérations en cours. WEECOP émet un ordre de virement en euros du montant de ce solde à destination du compte bancaire de l'Utilisateur dans les mêmes conditions qu'une procédure de remboursement décrite à Article 6 ci-dessus.

La clôture entraîne la désactivation du Service sur tous les supports.

#### 18.1. Résiliation à l'initiative de WEECOP

La résiliation du Contrat peut intervenir sans frais, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception soit par voie papier ou par voie électronique à l'adresse de courrier électronique ou à l'adresse postale renseignés lors de la souscription enregistrée par l'Utilisateur lors de la souscription au Service, sur l'initiative de WEECOP après expiration d'un délai de préavis de deux mois.

Toutefois WEECOP est dispensé de respecter le délai de préavis et peut procéder immédiatement à la clôture du compte en cas de manquement grave de l'Utilisateur à l'une de ses obligations contractuelles, ou en cas de menaces ou d'injures proférées à l'encontre du personnel WEECOP.

#### 18.2. Résiliation à l'initiative de l'Utilisateur

L'Utilisateur peut résilier à tout moment son Contrat, sans frais, et demander la clôture de son Compte après avoir dénoué toutes les opérations en cours, en suivant les instructions figurant sur son Espace Personnel (sur le Site Internet exclusivement). Un courrier électronique lui est envoyé pour confirmer la résiliation.

#### 18.3. Sort du compte en cas de décès de l'Utilisateur

Le décès de l'Utilisateur met fin au Contrat, dès que celui-ci est porté à la connaissance de WEECOP. Les opérations intervenant à compter du décès sont, sauf accord des ayants droit ou du notaire en charge de la succession pour les honorer, considérées comme n'ayant pas été autorisées. Le compte reste ouvert le temps nécessaire au règlement de la succession et WEECOP assure le règlement du solde avec l'accord des ayants droit ou du notaire en charge de la succession.

### **Article 19. Indisponibilité du solde du compte par l'effet d'une saisie, d'un avis à tiers détenteur ou d'une opposition administrative**

Sous certaines conditions, la loi reconnaît aux créanciers impayés le droit d'obtenir le paiement de leur créance par voie de saisie sur leurs débiteurs. Les procédures les plus couramment utilisées sont la saisie conservatoire, la saisie-attribution et l'Avis à Tiers Détenteur ou « ATD » (réservé à l'administration pour le recouvrement de certaines créances fiscales) ainsi que l'opposition administrative ou « OA » (réservé à l'administration pour le recouvrement des amendes contraventionnelles).

En fonction de leur nature, ces procédures ont pour effet de rendre indisponible la créance saisie à concurrence des sommes pour lesquelles elles sont pratiquées à la date de leur signification ou de leur notification à WEECOP. L'Utilisateur est obligatoirement informé de la procédure par son créancier.

Dans le cadre d'une saisie, après présentation d'un certificat de non contestation ou d'acquiescement, WEECOP verse les sommes attribuées au créancier saisissant. Concernant les OA et les ATD, après expiration d'un délai (de trente jours pour les OA, de deux mois pour les ATD ou d'un mois pour les ATD de l'administration des Douanes) suivant la notification de l'OA ou de l'ATD, WEECOP verse les sommes attribuées au créancier saisissant sauf production d'une mainlevée.

### **Article 20. Réclamation – Médiation**

Toute demande d'information ou réclamation relative au présent Contrat est à formuler par le l'Utilisateur auprès du service clients de WEECOP aux coordonnées indiquées sur le Site Internet.

Les présentes conditions d'utilisation et la relation en WEECOP et les Utilisateurs seront soumises au droit français et tout différend n'ayant pu trouver une issue transactionnelle sera porté devant les tribunaux.

### **Article 21. Loi Informatique et Libertés**

Confidentialité : GROUP K garantit à l'adhérent la confidentialité des informations dont elle peut avoir connaissance à l'occasion de l'utilisation des services proposés dans WEECOP.

Cette garantie s'entend de la mise en œuvre des précautions usuelles destinées à se prémunir contre les intrusions informatiques et l'utilisation non autorisée d'informations transmises par voie électronique. Le client reconnaît accepter le fait que cette garantie de confidentialité ne couvre pas la mise en œuvre de moyens spécifiques de sécurité informatique (tels que notamment chiffrement et authentification par signature électronique) qui ne sont pas proposés dans le cadre de la mise en œuvre de weecop et de ses services particuliers à ce jour.

Loi " informatique et libertés " : Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations nominatives recueillies dans le cadre du Service sont destinées à GROUP K qui, de convention expresse, est autorisée à les conserver en mémoire informatique, à les utiliser, ainsi qu'à les communiquer à des tiers ou à des sous-traitants aux seuls fins de gestion des services couverts par les contrats et conventions conclus entre elle-même et le client. Les droits d'accès et de rectification peuvent être exercés par l'Utilisateur auprès de GROUP K.

### **Article 22. Propriété Intellectuelle**

WEECOP conserve la propriété exclusive des droits attachés aux applications, logiciels et Site Internet WEECOP, et des noms, marques, noms de domaines, logos ou autres signes distinctifs qu'elle détient.

L'Utilisateur reconnaît que leur seul usage au titre du présent Contrat ne lui permet pas de revendiquer des droits de quelque nature que ce soit sur ceux-ci et que le présent Contrat ne confère aucune cession ou licence de ces droits à son bénéficiaire.

### **Article 23. Secret professionnel**

WEECOP est tenue au secret professionnel, conformément à la législation en vigueur.

Cependant, le secret est levé en vertu de dispositions légales, notamment à l'égard de l'administration fiscale, des douanes, de la Banque de France, des organismes de sécurité sociale et de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le secret ne peut être opposé à l'autorité judiciaire agissant dans le cadre d'une procédure pénale, ainsi que dans le cadre d'une procédure civile lorsqu'un texte spécifique le prévoit expressément.

Conformément aux textes en vigueur, WEECOP peut partager des informations confidentielles concernant l'Utilisateur, notamment dans le cadre des opérations énoncées ci-après :

- ▶ avec des entreprises de recouvrement,
- ▶ avec des tiers (prestataires, sous-traitants, ...) en vue de leur confier des fonctions opérationnelles,
- ▶ lors de l'étude ou l'élaboration de tout type de contrats ou d'opérations concernant le Client, dès lors que ces entités appartiennent au même groupe que WEECOP.

L'Utilisateur peut aussi indiquer par écrit les tiers auxquels WEECOP sera autorisé à fournir les informations le concernant qu'il mentionnera expressément.

### **Article 24. Loi et langue applicables au Contrat – Tribunaux compétents**

Le présent Contrat est conclu en langue française, qui est la langue choisie et utilisée par les deux parties dans leurs relations contractuelles.

La loi applicable au présent Contrat est la loi française et les tribunaux compétents sont les tribunaux français, sous réserve de dispositions légales impératives contraires

**Article 25. Contrat cadre de services de paiement en Monnaie Electronique MANGOPAY**

L'utilisateur se doit, avant toute utilisation de WEECOP s'informer du Contrat cadre de services de paiement en Monnaie Electronique MANGOPAY et en accepter les conditions.

Ce document se trouve à l'adresse suivante :  
[https://www.weecop.fr/contents/docs/Mangopay\\_Terms-FR.pdf](https://www.weecop.fr/contents/docs/Mangopay_Terms-FR.pdf)